



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 août 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 août 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Raynald Drolet	conseiller	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absent :

Réjean Masson	maire	Martinville (M)
---------------	-------	-----------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 18 juin 2014
- 4.2 Approbation de la session extraordinaire du 3 juillet 2014
- 4.3 Suivi des procès-verbaux
 - 4.3.1 Réaménagement du centre administratif
 - 4.3.2 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.3.3 Soutien – Demandes d'exclusion – CPTAQ – Honoraires
 - 4.3.4 Travaux d'aménagement du Ruisseau Pratt
 - 4.3.4.1 Finalisation du mandat de plans et devis
 - 4.3.4.2 Mandat additionnel
 - 4.3.5 Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 4.3.5.1 Modification de la commission – Représentant du milieu syndical
 - 4.3.5.2 Rappel – Consultations publiques

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation de dépenses
- 5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.4 Suivis et transferts budgétaires
- 5.5 Congrès 2014 de la FQM
 - 5.5.1 Inscription des élus et de la direction générale
 - 5.5.2 Frais d'hébergement
 - 5.5.3 Alimentation
- 5.6 CLD- Sommes à recevoir du MEIE
- 5.7 Travaux de cours d'eau – Règlement 2-286 (2006) – Municipalité de Compton
- 5.8 Renouvellement des assurances
 - 5.8.1 Nettoyeur – 386, rue St-Edmond
 - 5.8.2 Assurances générales

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Demande de modification du Schéma d'aménagement révisé – Municipalité de Dixville
- 6.2 Avis de conformité – Ville de Coaticook
 - 6.2.1 Règlement n° 6-5-8 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les nouvelles zones résidentielles du développement McAuley
 - 6.2.2 Règlement n° 6-1-44 (2014) modifiant le règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones résidentielles dans le secteur du développement McAuley
 - 6.2.3 Règlement n° 6-1-45 (2014) modifiant le règlement de zonage concernant la nouvelle cartographie de la zone à risque d'inondation dans le secteur du centre-ville
- 6.3 Matières résiduelles
 - 6.3.1 Rapport semestriel de gestion des matières résiduelles – 1^{er} semestre
 - 6.3.2 Rapport d'activités des Écoconseillers – Été 2014

7.0 AVIS DE MOTION

8.0 RÈGLEMENTS

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Transport
 - 9.1.1 Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport collectif (Volet 2)
 - 9.1.2 Plan et développement – Transport collectif régional
 - 9.1.3 Projet-pilote – Suivi
 - 9.1.4 Transport adapté – Fin de la contribution du CRDITED
- 9.2 Avenant – Entente de gestion 2012-2014 (Réduction de 10% de la contribution financière accordée au CLD) - Signature
- 9.3 Place aux jeunes Coaticook – Demande d'appui – Reconduction du financement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 18 août 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 18 juin 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité régional de diversification du 18 août 2014

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 18 août 2014
 - 11.1.1 MRC de Rimouski-Neigette – Avenant à l’entente avec le ministère de l’Économie de l’innovation et des exportations (MEIE) – Réduction du financement des CLD
 - 11.1.2 MRC Lac-St-Jean-Est – Programme d’aide à l’amélioration de l’habitat – Injection de fonds par la SHQ
- 11.2 Comité régional de diversification du 18 août 2014
 - 11.2.1 Fonds d’aide aux municipalités mono industrielles – 9132-7809 Québec Inc. (Salaison Provencher)

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Gestion de la frontière canado-américaine – Résolution 14-07-98 de la municipalité d’East Hereford
- 12.3 Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook – Dossier de fusion volontaire avec le CSSS de Memphrémagog

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Bulletin Contact – FQM – 18 juin 2014
 - 13.4.2 FQM – Formation précongrès
 - 13.4.3 Rappel – Journée de réflexion des élus
 - 13.4.4 Village relais – Candidature de Coaticook

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h37 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Réjean Masson est absent lors de l’ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



CM2014-08-227

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2014-08-228

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 18 juin 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 18 juin 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-229

4.2 APPROBATION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 3 juillet 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 3 juillet 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

4.3 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.3.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

Les Constructions Guy Sébas Inc. ont terminé les travaux comme prévu. La nouvelle chaudière devrait être installée la semaine prochaine. Le gaz naturel est déjà prêt à être branché à cette chaudière. Quelques extras ont été rencontrés, toutefois le budget tient toujours la route.

4.3.2 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

L'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. L'auscultation de la chaussée est terminée et 576 ponceaux des routes prioritaires ont été inspectés. 24,6 % du réseau fut inspecté, soit 199,7 km. Le rapport final devrait être déposé en novembre et l'échéancier respecté.

4.3.3 SOUTIEN – DEMANDE D'EXCLUSION – CPTAQ - HONORAIRE

ATTENDU que les municipalités de Compton, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Coaticook ont choisi de demander une rencontre à la CPTAQ suite à l'avis préliminaire/compte rendu émis relativement à leur demande d'exclusion ;

CM2014-08-230



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les municipalités souhaitent être accompagnées et obtenir un document à déposer lors de la rencontre prévue le 22 août avec la CPTAQ ;

ATTENDU que les municipalités locales supporteront la totalité des frais de cet accompagnement ;

ATTENDU qu'une offre de service fut reçue de CD Urbanistes-Conseils, qui avait établi les honoraires entre 10 000 \$ et 12 000 \$;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2014-CA-06-68, un mandat fut alors accordé à CD Urbanistes-Conseils ;

ATTENDU que les honoraires seront supérieurs à l'offre de services ;

ATTENDU que les municipalités locales supporteront la totalité des frais supplémentaires également ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net additionnel d'un montant maximum de 9 700 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Services professionnels*» à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie la facturation des municipalités de Compton, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Coaticook pour les services rendus ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, Recouvrement municipalités*» aux dépenses de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Services professionnels*», et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des pièces justificatives à cet effet, jusqu'à concurrence du montant autorisé et généré ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

4.3.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT

4.3.4.1 FINALISATION DU MANDAT DE PLANS ET DEVIS

La firme Roche Ltée Groupe-Conseil s'affaire à terminer les plans et devis de l'ensemble des interventions identifiées (priorité 1, 2 et 3) de leur étude d'avant-projet émis en décembre 2013 pour les travaux d'aménagement aux abords du ruisseau Pratt à Coaticook, aux termes de leur offre de services professionnels acceptée aux termes de la résolution CM2013-06-209. Une fois les plans et devis élaborés, Roche devra également terminer la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement.

CM2014-08-231

4.3.4.2 MANDAT ADDITIONNEL

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-209, la MRC a adjugé à Roche Ltée, Groupe-conseil un mandat de services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt dans sa partie urbaine ;

ATTENDU qu'une crue d'importance est survenue en janvier 2014 dans ledit ruisseau ;

ATTENDU qu'une partie du tronçon du ruisseau fut lourdement endommagé, le long du lot 3 311 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité civile a même émis un décret à cet effet afin de rendre le coût de certains travaux admissibles à un remboursement par le Gouvernement du Québec ;

ATTENDU que ce tronçon n'était pas visé par le mandat octroyé initialement par la résolution CM2013-06-209 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'offre de services professionnels supplémentaires de Roche Ltée, Groupe-conseil et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter l'offre de Roche Ltée, Groupe-conseil au montant de 16 950 \$ avant toutes taxes pour des plans et devis et surveillance bureau des travaux à exécuter sur une partie du tronçon du ruisseau fut lourdement endommagé, le long du lot 3 311 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 17 579 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels - Travaux*» à cet effet ;
 - ▶ de requérir de la trésorerie la facturation de la Ville de Coaticook pour l'ensemble des services rendus par Roche Ltée, Groupe-conseil ;
 - ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, Recouvrement municipalités*» aux dépenses de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels - Travaux*», et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- < d'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

4.3.5 PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)



CM2014-08-232

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**4.3.5.1 MODIFICATION DE LA COMMISSION –
RÉPRÉSENTANT DU MILIEU SYNDICAL**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-06-212, le conseil de la MRC de Coaticook a désigné les personnes-membres de la commission pour les consultations publiques sur le Plan de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que Katleen Viens du CSSS de la MRC de Coaticook fut désignée comme représentante du milieu syndical ;

ATTENDU que celle-ci ne pourra se libérer ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner une autre personne pour représenter le milieu syndical ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2014-06-212, de sorte que la personne désignée pour représenter le milieu syndical pour les consultations publiques sur le Plan de gestion des matières résiduelles soit Monsieur Gérard Duteau de l'UPA-Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

4.3.5.2 RAPPEL – CONSULTATION PUBLIQUE

La secrétaire rappelle que les consultations publiques sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) se tiendront le 22 septembre à 19h00 à la salle du conseil de la MRC de Coaticook et le 1^{er} octobre à la salle municipale de Waterville, également à 19h00.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 636 467,19 \$ payés au 20 août 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2014-08-233

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 123 841,36 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 123 841,36 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA
DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

CM2014-08-234

**5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À
DÉBOURSER**

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1138535 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans le dossier précité du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

5.5 CONGRÈS 2014 DE LA FQM

CM2014-08-235

5.5.1 INSCRIPTION DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à l'inscription des maires au congrès et en leur absence, de leurs représentants locaux ainsi que du directeur général, pour une dépense totale maximale de 9 792 \$, tel que prévu au budget ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 9 092 \$ relatifs aux frais d'inscription des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation, perfectionnement*» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 700 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, perfectionnement DG*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dites dépenses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2014-08-236

5.5.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

ATTENDU que le congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 à Québec ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 10 500 \$ relatifs aux frais d'hébergement des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation, déplacement congrès*» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 1 400 \$ relatifs aux frais de séjour de la direction générale dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, déplacement DG*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-237

5.5.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit maximal de 500 \$ relatifs aux services d'alimentation dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, alimentation*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-238

5.6 CLD – SOMMES À RECEVOIR DU MEIE

ATTENDU que la subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations d'un montant de 261 321 \$ pour le Centre local de développement (CLD) fut versée à la MRC de Coaticook à titre d'entité responsable ;

ATTENDU qu'il y a lieu de verser l'intégralité de cette aide financière au CLD de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de requérir de la trésorerie le paiement d'un montant de 261 321 \$ au CLD à titre de subvention du MEIE, conformément aux dispositions de l'Entente de gestion 2012-2014.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-239

**5.7 TRAVAUX DE COURS D'EAU – RÈGLEMENT 2-286 (2006)
– MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 9911 19 0797 à Compton ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 2-286 (2006) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total avant toutes taxes de 87 244,50 \$ pour la propriété immatriculée 9911 19 0797 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 90 481,88 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement de ladite dépense, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

5.8 RENOUELEMENT DES ASSURANCES

CM2014-08-240

5.8.1 NETTOYEUR – 386, RUE ST-EDMOND

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile du 386, rue Saint-Edmond, soit le Nettoyeur, seront échues le 17 septembre 2014 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la soumission faite par Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;

ATTENDU que celle-ci comporte une hausse par rapport à l'année précédente de 52,32 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 17 septembre 2014 au 17 septembre 2015, pour un montant total de 1 711,30 \$, toutes taxes incluses, pour le 386, rue Saint-Edmond ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 1 711,30 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale - autres dépenses, assurances*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-241

5.8.2 ASSURANCES GÉNÉRALES

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenu, cadres et dirigeants et responsabilité civile, etc. (La Mutuelle) seront échues le 22 octobre 2014 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la soumission faite par La Mutuelle des municipalités du Québec via le Groupe Ultima Inc. par l'entremise des courtiers d'assurances Conway Jacques de Sherbrooke ;

ATTENDU la prestation payable en cas de responsabilité civile est de 2 000 000 \$ et 3 000 000 \$ en responsabilité civile complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 22 octobre 2014 au 22 octobre 2015, avec la protection additionnelle de 3 000 000 \$ en responsabilité civile complémentaire, pour un montant total de 19 049 \$, avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 20 763,41 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale - autres dépenses, assurances*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

6.1 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ - MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

La secrétaire dépose la demande de la municipalité de Dixville (résolution 2014-08-04/137) de modification du Schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage de commercial liés aux véhicules moteurs dans les affectations agricoles dynamiques afin de régulariser la situation de Pneus agricoles Serge Bissonnette, sis au 520 chemin Nadeau. Cette demande sera analysée et présentée au Comité Aménagement et Comité consultatif agricole qui feront leurs recommandations au conseil de la MRC. Si la MRC va de l'avant avec la modification souhaitée, l'ensemble des frais sera facturé à la municipalité de Dixville, suivant la politique en vigueur.

6.2. AVIS DE CONFORMITÉ - VILLE DE COATICOOK



CM2014-08-242

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.1. RÈGLEMENT N° 6-5-8 (2014) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) CONCERNANT LES NOUVELLES ZONES RÉSIDENIELLES DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-5-8 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les nouvelles zones résidentielles du développement McAuley*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste (urbaniste stagiaire) de la MRC de Coaticook, en date du 19 août 2014 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Raynald Drolet

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard «*Règlement n° 6-5-8 (2014) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les nouvelles zones résidentielles du développement McAuley*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 20 août 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2014-08-243

6.2.2 RÈGLEMENT N° 6-1-44 (2014) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES RÉSIDENNELLES DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-1-44 (2014) modifiant le règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones résidentielles dans le secteur du développement McAuley*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste (urbaniste stagiaire) de la MRC de Coaticook, en date du 19 août 2014 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 6-1-44 (2014) modifiant le règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones résidentielles dans le secteur du développement McAuley*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 20 août 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-244

6.2.3 RÈGLEMENT N° 6-1-45 (2014) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-1-45 (2014) modifiant le règlement de zonage concernant la nouvelle cartographie de la zone à risque d'inondation dans le secteur du centre-ville*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste (urbaniste stagiaire) de la MRC de Coaticook, en date du 19 août 2014 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard «*«Règlement n° 6-1-45 (2014) modifiant le règlement de zonage concernant la nouvelle cartographie de la zone à risque d'inondation dans le secteur du centre-ville*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 20 août 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

6.3 MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.3.1 RAPPORT SEMESTRIEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 1^{ER} SEMESTRE

La secrétaire dépose le rapport pour le premier semestre de 2014 pour la gestion des matières résiduelles en comparaison avec les années précédentes. En général, la quantité moyenne de déchets enfouis a diminué de 2 % et la quantité moyenne de matières compostables a augmenté de 4 %. Le taux global de récupération atteint maintenant 59 %, comparativement au sommet de 57 % l'an dernier. Deux municipalités ont franchi le cap du 60 % deux autres en sont tout près. Toutefois quatre municipalités ont un taux inférieur à 50 %. Le rapport sera également transmis aux municipalités.

6.3.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ÉCOCONSEILLERS - ÉTÉ 2014

La secrétaire dépose le rapport d'activités des écoconseillers pour l'été 2014. Le mandat était de faire de la sensibilisation pour améliorer le tri des matières résiduelles. La sensibilisation fut faite principalement grâce à l'inspection des bacs. Ainsi 1 713 bacs ont été inspectés et ce, dans 11 municipalités. De ce nombre, seulement 11 % des bacs de déchets, 83 % des bacs de compost et 50 % des bacs de recyclage ont reçu une fiche-bravo. On retrouve encore beaucoup de matières recyclables ou compostables ou encore des résidus domestiques dangereux dans les déchets. Le rapport sera également transmis aux municipalités.

7.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

8.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 TRANSPORT



CM2014-08-245

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1.1 PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF (VOLET 2)

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre les services de transport collectif régional depuis 1999 et qu'elle appuie financièrement Acti-Bus de la région de Coaticook ;

ATTENDU qu'en 2013, 11 662 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer tout autant en 2014 ;

ATTENDU les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, volet 2 (transport collectif régional) qui prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année ;

ATTENDU que la subvention maximale de 100 000 \$ par année peut être haussée jusqu'à concurrence de 125 000 \$, lorsque la MRC s'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements au cours de l'année 2014 (la subvention est alors égale au double de la contribution financière du milieu local, jusqu'à concurrence du maximum) ;

ATTENDU que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional ;

ATTENDU que, pour les services de transport, la MRC de Coaticook prévoit contribuer en 2014 pour une somme de 12 000 \$;

ATTENDU que la participation prévue des usagers sera de 67 750 \$ en 2014;

ATTENDU que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2014 et que les états financiers viendraient les appuyer ;

ATTENDU que la contribution financière estimée du MTQ pour 2014 pourrait donc être de 125 000 \$ et non pas de 100 000 \$ pour l'année 2014, tel que demandé aux termes de la résolution CM2014-03-129 en vertu des critères du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* pour l'année 2014, pour un montant de 125 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2014 et non de 100 000 \$ tel que stipulé dans la résolution CM2014-03-129, puisque la MRC de Coaticook répond aux nouveaux critères pour la bonification ;
- < de réinvestir tout surplus accumulé dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de remettre le montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

9.1.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT – TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Lors du renouvellement du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, celui-ci fut remplacé et bonifié par le Programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif. Cependant, ce dernier oblige la MRC à produire un plan de développement du transport collectif conforme à l'article 13c. Ce plan devra démontrer que l'ensemble des intervenants en transport sur le territoire a été consulté aux fins de l'organisation du service de transport collectif. De plus, il devra viser une planification intégrée des transports et prendre en compte le transport interurbain par autocar. Dans la mesure du possible, le plan devra prévoir le rabattement des services locaux sur des lignes interurbaines et prévoir des points de correspondance afin de favoriser le jumelage de la desserte interurbaine à un mode de transport collectif rural. Le dernier plan de développement du transport date de 2004. Le plan doit être produit pour le 31 décembre 2014. Aucune aide financière n'est disponible pour sa réalisation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1.3 PROJET-PILOTE – SUIVI

Information est donnée à l'effet que le projet-pilote déposé par la CRÉ de l'Estrie avec la particularité pour la MRC de Coaticook est toujours sous analyse au MTQ. Ce projet avait été transmis initialement en réponse à l'invitation du précédent ministre, Sylvain Gaudreault, lors du congrès de la FQM en septembre 2013. N'étant pas en mesure de répondre rapidement, Serge Charest, chef du Service des politiques et des programmes, a contacté Madame Marie-Hélène Wolf, directrice générale de la CRÉ de l'Estrie, à la mi-juin pour l'informer que le MTQ n'était pas en mesure de répondre à court terme à la demande de la CRÉ. De nouvelles orientations ministérielles seraient nécessaires avant de pouvoir faire des recommandations sur l'ensemble des propositions d'initiatives de décentralisation reçues.

9.1.4 TRANSPORT ADAPTÉ – FIN DE LA CONTRIBUTION DU CRDITED

Acti-Bus a informé les usagers que le service serait maintenu, mais que le prix coûtant leur serait facturé en raison de la fin de la contribution par le CRDITED. Le coût d'un transport passant ainsi de 3 \$ à 9 \$. Toutefois, Acti-Bus apprenait aujourd'hui que la différence pourra être facturée directement au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au lieu que chacun des usagers fasse une demande individuelle.

CM2014-08-246

9.2 AVENANT – ENTENTE DE GESTION 2012-2014 (RÉDUCTION DE 10% DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ACCORDÉE AU CLD) - SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé en juin 2012 avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (anciennement Finances et Économie) une entente de gestion pour le financement des activités du CLD de la MRC de Coaticook pour la période 2012-2014 ;

ATTENDU que le budget du gouvernement du Québec 2014-2015 comprend une réduction de 10 % du montant des subventions accordées de la façon récurrente à certains organismes à des fins de développement économique ;

ATTENDU que cette réduction vise, entre autres le soutien aux CLD ;

ATTENDU que toute modification à l'entente doit faire l'objet d'une convention écrite entre les parties ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un avenant à l'entente de gestion 2012-2014 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet à signer l'avenant à l'entente de gestion pour le financement des activités du CLD de la MRC de Coaticook pour la période 2012-2014 avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (anciennement Finances et Économie), tel que présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-247

9.3 PLACE AUX JEUNES COATICOOK – DEMANDE D’APPUI – RECONDUCTION DU FINANCEMENT

ATTENDU que la communauté de la région bénéficie du soutien de l’organisation «Place aux jeunes en région» depuis maintenant 1 an ;

ATTENDU que cette initiative est très bien structurée et efficace ;

ATTENDU qu’elle contribue à sensibiliser et promouvoir les opportunités et l’apport essentiel des régions à caractère rural au développement du Québec ;

ATTENDU que le partenariat avec PAJR intervient en appui à une mobilisation de notre milieu (acteurs locaux et régionaux) visant à favoriser la migration, l’établissement et le maintien de jeunes diplômés âgés entre 18 et 35 ans dans notre MRC afin de conserver et de consolider la vitalité et le développement économique de notre territoire ;

ATTENDU qu’en collaboration avec les 65 MRC partenaires du réseau, PAJR a su développer, à l’intérieur du réseau Place aux jeunes, une expertise incomparable en matière de migration interrégionale durable ;

ATTENDU que l’engagement doit être poursuivi afin de favoriser davantage la migration des jeunes adultes dans nos communautés rurales ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer Place aux jeunes Coaticook et Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook dans leurs efforts pour la reconduction du financement du réseau Place aux jeunes pour la prochaine année ;
- < de demander que Place aux jeunes obtienne une place privilégiée dans la prochaine Stratégie d'action jeunesse ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution à Place aux jeunes Coaticook, au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook et à Place aux jeunes en région.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18 AOÛT 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 18 août 2014.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 18 JUIN 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 18 juin 2014.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE
DIVERSIFICATION DU 18 AOÛT 2014**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité régional de diversification du 18 août 2014.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18 AOÛT 2014

CM2014-08-248

**11.1.1 MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE – AVENANT À L'ENTENTE
AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE
L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS (MEIE) –
RÉDUCTION DU FINANCEMENT DES CLD**

ATTENDU que la MRC de Rimouski-Neigette sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à ce que le Gouvernement du Québec renonce à la réduction du financement du CLD pour l'exercice financier 2014 et fasse connaître rapidement ses orientations pour le financement des CLD pour les prochaines années ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a annoncé le 4 juin 2014 une réduction de 10 % de la subvention allouée aux MRC pour le financement du fonctionnement des Centres locaux de développement (CLD) ;

ATTENDU que cette réduction vise l'exercice financier en cours qui est débuté depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

ATTENDU que cette réduction est significative et qu'elle survient 5 mois après le début de l'exercice financier ;

ATTENDU qu'en juin 2012, le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, signait avec les MRC une entente de gestion pour le financement de leur CLD pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

ATTENDU qu'en cours d'application, le même gouvernement nous informe qu'il ne respectera pas ses engagements contenus dans un contrat signé en bonne et due forme 2 ans auparavant ;

ATTENDU que la présente entente de gestion vient à échéance le 31 décembre 2014 et que le Gouvernement n'a donné aucune indication pour le financement à long terme des CLD ;

ATTENDU qu'une des priorités annoncées du présent Gouvernement est le développement économique et la création d'emploi ;

ATTENDU qu'une réduction du financement des CLD, de surcroît en cours d'année, envoie un message contradictoire par rapport aux priorités du gouvernement ;

ATTENDU que cette réduction affectera directement les services aux entreprises dispensés par les CLD ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 18 août 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC de Rimouski-Neigette dans ses démarches visant à ce que le Gouvernement du Québec renonce à la réduction du financement du CLD pour l'exercice financier 2014 et fasse connaître rapidement ses orientations pour le financement des CLD pour les prochaines années ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la FQM pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

CM2014-08-249

11.1.2 MRC DU LAC-ST-JEAN-EST – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – INJECTION DE FONDS PAR LA SHQ

ATTENDU que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à ce que le Gouvernement du Québec, via la Société d'Habitation du Québec octroie dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les divers programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat ;

ATTENDU que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, tout comme la MRC de Coaticook, est mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) des programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC est responsable de la livraison du programme d'adaptation à domicile (PAD), du programme RénoVillage (RVI), du programme de réparation d'urgence (PRU) et du programme de logement pour aînés autonomes (LAAA) ;

ATTENDU que la SHQ a amorcé il y a plusieurs mois une réflexion pour améliorer la livraison de ces programmes ;

ATTENDU que la SHQ était sur le point de lancer son nouveau programme d'aide à l'amélioration de l'habitat, suite à sa démarche de réflexion ;

ATTENDU qu'à la fin de l'exercice financier du gouvernement le 31 mars dernier, aucun budget n'a été alloué dans les différents programmes de la SHQ ;

ATTENDU que ces différents programmes permettent de maintenir le parc immobilier en bon état dans les secteurs ruraux en plus d'aider les personnes à mobilité restreinte ;

ATTENDU que ces programmes s'adressent à des citoyens les moins bien nantis de notre société et qui peinent souvent à maintenir leur propriété dans un état acceptable et sécuritaire ;

ATTENDU que plusieurs propriétaires sont en attente de pouvoir réaliser des travaux qui sont importants et n'ont pas toutes les ressources financières pour assumer la totalité de l'investissement ;

ATTENDU la nécessité que de nouveaux budgets soient consentis dans les plus brefs délais afin que des travaux soient réalisés dans les meilleures conditions pour la rénovation de bâtiments ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 18 août 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC de de Lac-Saint-Jean-Est dans ses démarches visant à ce que le Gouvernement du Québec, via la Société d'Habitation du Québec octroie dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les divers programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat, tels que décrits ci-dessus ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la FQM pour appui, ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE DIVERSIFICATION DU 18 AOÛT 2014

CM2014-08-250

11.2.1 FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO INDUSTRIELLES – 9132-7809 QUÉBEC INC. (SALAISSON PROVENCHER)

ATTENDU que Salaison Provencher a déposé un projet consistant en l'agrandissement de ses installations afin de développer et de mettre en marché de nouveaux produits (à court terme le porc effiloché) ainsi que d'autres projets de développement de produits qui mijotent déjà pour le développement à plus long terme ;

ATTENDU que l'agrandissement permettrait de quadrupler la production actuelle et permettrait ainsi à l'entreprise de répondre à la demande ;

ATTENDU que l'entreprise a un bon potentiel de croissance ;

ATTENDU que cet investissement permettrait à l'entreprise de diversifier son offre de produit ;

ATTENDU que le projet compte des dépenses admissibles de 153 262 \$;

ATTENDU que le projet devrait permettre la création de 4 nouveaux emplois à temps plein ;

ATTENDU que l'aide financière demandée de 40 000 \$ représente 26 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs établis dans le guide de gestion adopté par la MRC de Coaticook pour le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le cumul des aides gouvernementales est inférieur à 50 %.

ATTENDU la recommandation du comité de diversification telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 18 août 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Raynald Drolet
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer le projet de Salaison Provencher (9132-7809 Québec Inc.) qui prévoit des investissements de 153 262 \$;
- < d'appuyer la demande d'aide financière de 40 000 \$ au Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles du MEIE (autrefois le MFE ou MDEIE) ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère de L'Economie, de l'Innovation et des Exportation et au CLD de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Raynald Drolet	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	43/44	97,45%	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**12.2 GESTION DE LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINÉ –
RÉSOLUTION 14-07-98 DE LA MUNICIPALITÉ D’EAST
HEREFORD**

La secrétaire dépose la résolution 14-07-98 de la municipalité d’East Hereford qui s’objecte aux travaux de coupe forestière prévus le long de la Rivière Hall (frontière canado-américaine) puisqu’ils sont contraires à la réglementation en vigueur et qui souhaite que la Commission de la frontière internationale consulte les municipalités d’East Hereford, Sain-Venant-de-Paquette et Saint-Malo et les informe des décisions qui pourraient être prises et qui viendraient à l’encontre de toute réglementation locale, régionale ou provinciale.

**12.3 CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA
MRC-DE-COATICOOK – DOSSIER DE FUSION
VOLONTAIRE AVEC LE CSSS DE MEMPHRÉMAGOG**

La secrétaire dépose le communiqué du Centre de Santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook sur le dossier de fusion volontaire entre les CSSS de la MRC-de-Coaticook et celui de Memphrémagog. Préserver nos acquis et continuer d’adapter les soins et les services aux besoins évolutifs de la population est la préoccupation première des administrateurs du CSSS, selon le président du conseil d’administration, Monsieur Gérard Ruest.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation à quelques tournois de golf et représentations diverses. Il a également assisté à une rencontre de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT) de l’Estrie. Il espère que chacun des membres du conseil a su profiter de leurs vacances, l’automne sera fort chargé !

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers loisirs, indique que la rencontre de Carrefour loisirs se tiendra le 28 août prochain. Il convie les élus à participer à la journée de défis qui se tiendra dans le stationnement du IGA Arsenault le 20 septembre de 10h00 à 15h00, en remplacement de la Journée Bon départ.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que la prochaine rencontre se tiendra en septembre Au niveau du Centre d’action bénévole (CAB), la rencontre est prévue pour la semaine prochaine et une journée «Portes Ouvertes» se tiendra bientôt afin de permettre à la population de s’approprier les nouveaux aménagements.

Bernard Marion, responsable du dossier Prévention incendie, invite les membres des conseils locaux à participer aux rencontres personnalisées d’information sur le Schéma de sécurité incendie. Au niveau du Pacte rural, il rappelle que la date de tombée pour le 1^{er} appel de projets est le 17 octobre prochain.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels indique que la Table de concertation 'il a participé à la 37^e Assemblée générale annuelle du Conseil de la culture de l'Estrie, où la MRC de Coaticook a reçu une belle visibilité.

Raynald Drolet, responsable du dossier Aménagement indique que la MRC a rencontré les différents ministères avec le projet de Schéma d'aménagement et de développement. Peu de commentaires ont été émis à ce stade-ci.

Johnny Pizar, responsable du dossier Cours d'eau invite les membres du conseil à lire le compte-rendu de la rencontre du Comité du 9 juin dernier. Il indique que lors de la dernière rencontre du COGESAF, le bilan 2013 et le plan d'action furent présentés. Il y a également eu les élections du Conseil d'administration.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : les rencontres individuelles de mi-année avec les employés, le tournoi de golf au profit de la fête régionale de la famille, le Crieur public des mois de juillet et août, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, le Camp 911, la présentation du schéma de sécurité incendie aux municipalités locales, la tournée des résidences pour aînés, la poursuite de la consultation en marge du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la supervision des écoconseillers et la rédaction des rapports, 3 demandes au fonds de cours d'eau, projet de restauration du marais de la Meder, suivi dossier du ruisseau Pratt, supervision de 6 dossiers de travaux de cours d'eau, divers projets de génie municipal, modifications réglementaires d'urbanisme, préparation en vue de la rencontre avec la CPTAQ pour le suivi des demandes d'exclusion, rédaction du plan de travail et du plan d'action pour le Pacte rural, soutien à divers projets locaux, préparation de projets en lien avec les saines habitudes de vie, conception du planificateur familial, lancement de l'application WEB pour l'inscription de la fête de la famille, délimitation des milieux humides de la forêt témoin à Barnston-Ouest, inventaire de la tortue des bois à Stanstead-Est, 8 nouveaux permis d'abattage d'arbres, soutien aux Services d'animation estivale, organisation de la Journée Défi (Bon Départ), diverses demandes de financement, redémarrage du projet de concept de sensibilisation au patrimoine religieux, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 BULLETIN CONTACT – FQM – 18 JUIN 2014

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 18 juin 2014.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.2 FQM – FORMATION PRÉCONGRÈS

La secrétaire informe les membres du conseil que 6 cours sont au programme offert par la FQM avant l'ouverture officielle du congrès, soit le 24 septembre. Les élus qui souhaitent suivre l'une ou l'autre des formations offertes peuvent le faire à leur frais (ou de la municipalité locale) en visitant le site internet de la FQM au <http://fqm.ca/evenements/congres/horaire-du-congres/> ou en communiquant avec Madame Claire Simard au 418 651-3343, poste 252.

13.4.3 RAPPEL – JOURNÉE DE RÉFLEXION DES ÉLUS

La secrétaire rappelle aux membres du conseil de la MRC que la journée annuelle de réflexion se tiendra le 29 septembre à compter de 8h30.

13.4.4 VILLAGE-RELAIS – CANDIDATURE DE COATICOOK

La secrétaire informe les membres du conseil que Monsieur Jean LeFrançois du ministère des Transports à confirmer que la candidature de la Ville de Coaticook remplit tous les critères d'admissibilité pour devenir Village-relais. Le dossier sera transmis au ministre pour approbation.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h19.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 août 2014.

Responsable des archives